



Détournement argent dans une entreprise

Par **Tange**, le **28/06/2015** à **22:02**

Bonjour,rnJ'ai eu connaissance d'un détournement d'argent au profit d'un salarié lui ayant permis d'acheter il y a une quinzaine d'années 2 appartements et le paiement d'une soulte à son ex-femme pour son divorce,rnQue risque ce salarié si le fisc s'intéresse à lui?rnBien sûr, son patron sera mis au courant,rnMerci de votre retour,rnTange

Par **moisse**, le **29/06/2015** à **08:50**

Bonjour,rn[citation]j'ai eu connaissance d'un détournement d'argent au profit d'un salarié [/citation]rnEn quoi êtes-vous concerné par ce qui n'est pour l'heure qu'un ragot ?rn[citation]Que risque ce salarié si le fisc s'intéresse à lui? [/citation]rnRien.rnLe fisc ne contrôle pas l'origine des fonds. Quant à la déclaration de revenu le cas échéant, il y a longtemps que la prescription a clos toute révision.rn[citation]Bien sûr, son patron sera mis au courant, [/citation]rnVous devriez prendre connaissance des dispositions du code pénal en son article L226-10 pour savoir ce que vous, vous risquez.